ART. PREMIER N° 610

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2021

### PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 610

présenté par M. Berville

à l'amendement n° 489 de M. Lecoq

-----

#### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 2, après le mot :

« civile »,

insérer les mots:

« françaises et issues des pays partenaires, »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une logique de renforcement du caractère partenarial de la politique de développement solidaire, il convient d'associer les organisations de la société civile issues des pays partenaires à la politique d'augmentation des montants d'aide publique au développement transitant par les organisations de la société civile.